

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 7 juin 2019

– Point 5 de l'ordre du jour –

Délibération 2019-12

Modifiant l'organigramme général de Santé publique France

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du CSP ;

Vu l'avis du Comité Technique de l'établissement en date du 16 mai 2019 ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

Article 1 – de modifier l'organigramme général de Santé publique France comme suit :

- Est créée une direction regroupant les activités santé travail et santé environnement de Santé publique France dénommée : Direction Santé Environnement Travail ;
- Est créée une direction regroupant les activités de la mission scientifique et internationale et de documentation, veille et archives de Santé publique France dénommée : Direction Scientifique et International.

Article 2 – d'adopter l'organigramme tel que présenté en annexe ;

Article 3 – Le Directeur général de Santé publique France est responsable de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 07 juin 2019

Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'administration